

Edito

UN APPEL A L'AIDE

Le patrimoine bien collectif, la rénovation des villas anciennes, la sauvegarde et l'entretien des espaces verts, la protection de l'environnement, la célébration et la sensibilisation à notre héritage architectural et paysager, autant de thèmes abordés dans cette « Lettre de l'ASSA », autant de sujets d'étude, de concertation, de dialogue et d'action. Le domaine est vaste et la tâche immense.

Pour remplir nos objectifs il nous faut beaucoup de temps, de l'imagination, de l'écoute, des compétences et une forte motivation.

Associations de quartiers, adhérents, lecteurs et sympathisants : rien ne sera possible sans votre participation !

Alors si vous êtes convaincus que le patrimoine d'Arcachon mérite d'être sauvegardé et embelli, rejoignez nous, au porte-voix, par téléphone, lettre, Internet, à pieds à cheval ou en vélo, qu'importe mais rejoignez nous.

Point n'est nécessaire d'être élu au Comité d'Administration ou au Bureau, vous serez bienvenu si vous voulez « faire ».

Début octobre, notre rallye à vélo sur les thèmes des 150 ans d'Arcachon et du patrimoine, pourrait être une excellente occasion de nous aider.

Bonne lecture à tous et à très bientôt j'espère.

Bernard Plan
Président

ASSEMBLEE GENERALE

LE SAMEDI 04 AOUT 2007 A 9H15

**AU CENTRE SOCIO CULTUREL
D'ARCACHON**

**9h15 accueil et AG statutaire
11h00 débat**



ISLY, UNE BELLE RESSUCITEE

ISLY est une des plus anciennes villas d'Arcachon, vous la verrez face à l'esplanade qui domine le Petit Port. Elle fut construite vers 1846 par le Testerin Alfred dans le goût colonial de l'époque

Le nom de la villa aurait-il un lien avec la rivière ISLY au Maroc que traversa le maréchal Bugeaud en poursuivant les troupes d'Abd el- Kader ?

ISLY est entrée dans le patrimoine de Mr Vigneau en 1904, elle est depuis restée dans la famille.

Malgré les attentions permanentes de ses propriétaires, ISLY a subi lentement les outrages du temps. En 2004 son avenir s'éclaircit à la faveur d'un projet immobilier dans son voisinage immédiat.

Le propriétaire et son fils architecte décident alors de sauvegarder ISLY.

Le projet de rénovation est à la fois un retour aux sources et un agrandissement. Le recours à des photos anciennes permet de retrouver le dessin des bandeaux en bois découpé, les moules de la clôture en ciment ont été retrouvés dans une entreprise de Gujan Mestras et les souvenirs ont fait le reste.

ISLY figure dans la liste des éléments remarquables du bâti (ERB) présente dans la charte architecturale que la Ville d'Arcachon a adoptée lors de la révision récente du Plan Local d'Urbanisme (PLU). A ce titre sa rénovation doit faire l'objet d'un soin attentif pour la protection du patrimoine et doit obtenir l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Un dialogue constructif s'instaure entre l'architecte du projet et celui de la Ville d'Arcachon. Les couleurs sont choisies selon le nuancier de la charte architecturale et sur les conseils de l'architecte coloriste qui en est le créateur.

Enfin le projet final obtient l'approbation du Maire d'Arcachon, de son équipe et l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

De nouvelles techniques de production de bois découpé sont utilisées, des matériaux modernes mis en œuvre, le maximum des structures en bois sont conservés. Enfin, un paysagiste conçoit un nouveau jardin exotique en harmonie avec le goût colonial originel de la villa.

Aujourd'hui ISLY rénoverée, transformée dans le respect du patrimoine arcachonnais, attire de nouveau le regard des passants admiratifs.



Avant



Après

LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER EST UN BIEN COLLECTIF

En 1928 Victor Hugo écrivait dans un article intitulé « guerre aux démolisseurs » de la Revue de Paris :
« Il y a deux choses dans un édifice, son usage et sa beauté. Son usage appartient au propriétaire, sa beauté est à tout le monde, c'est donc dépasser son droit que de le détruire »

Le patrimoine architectural et paysager immerge la collectivité lui retourne une image porteuse d'identité, sa richesse et sa beauté participent à la qualité de vie. Inconsciemment l'habitant s'approprie son environnement, il l'intègre, il en fait une part de lui-même.

C'est en détaillant les sites balnéaires de la Ville d'Hiver, en longeant les maisons basco-landaises des Abatilles, en navigant autour de l'Île aux Oiseaux et en ramassant des « pignes » pour allumer le feu que l'on se sent véritablement Arcachonnais.

Le patrimoine architectural et paysager local devient alors un bien partagé, un bien collectif. S'il vient à se dégrader, se banaliser, se transformer trop vite et trop fort, l'occupant ne s'y reconnaît plus, le rejette, devient étranger et ne le respecte plus. Si pendant une longue absence, votre ville a profondément changé, au retour elle n'est plus vraiment la votre: le lien profond que vous aviez tissé est rompu.

Le patrimoine architectural et paysager est le bien collectif des Arcachonnais. Sa beauté participe à la qualité de vie, sa dégradation contribue au mal vivre et au rejet.

C'est la responsabilité de chacun d'agir pour qu'il soit protégé et mis en valeur, pour être Arcachonnais et fier de l'être.

B. Plan

LES ENJEUX ECOLOGIQUES DU BASSIN D'ARCACHON

La Coordination Environnement Bassin d'Arcachon (CEBA) dont l'ASSA est membre fondateur vient de publier une charte « pour le respect des enjeux écologiques du Bassin d'Arcachon »

Ce document est un recueil d'engagements relatifs à 14 domaines impliqués dans la protection de l'environnement. Certains nous sont particulièrement sensibles : « la course au littoral », « la sur-urbanisation », « les transports doux », « un environnement naturel », d'autres nous intéressent sans toutefois relever directement de notre périmètre d'action, d'autres enfin dépassent nos compétences statutaires.

Alors pourquoi être signataire au côté de 17 associations ?

Nous sommes solidaires parce qu'un patrimoine de qualité n'existe que dans un environnement de qualité. L'interaction architecture- environnement naturel est forte dans la tradition balnéaire arcachonnaise : la Ville d'Hiver « parc urbain », Arcachon « ville sous les pins » en sont le témoignage.

Lutter pour sauvegarder le patrimoine arcachonnais c'est lutter contre l'occupation envahissante du littoral et son urbanisation dévorante, contre la bruit et la pollution de l'air c'est lutter pour la conservation des espaces verts. Ce sont les quatre enjeux écologiques identifiés plus haut

Retrouvez dans notre site internet www.Sauvegarde-arcachon.org les quatre enjeux et la liste des associations signataires.

150 ANS DE PATRIMOINE SUR DEUX ROUES

Les 150 ans d'Arcachon sont une fête pour le patrimoine et un encouragement pour l'ASSA à faire plus et mieux.

Nous avons voulu y participer activement à travers un événement qui rejoint nos valeurs :

- la sensibilisation à la qualité et à la sauvegarde de l'architecture et des paysages
- la protection de l'environnement
- la recherche de la qualité de vie dans une perspective de développement durable

Un rallye à vélo sur le réseau de pistes cyclables d'Arcachon, sur le thème du patrimoine, avec la participation active des Associations de quartier, répondait à ces critères.

Ce rallye sera ludique, tonique, culturel et axé sur le patrimoine d'Arcachonnais

Notre projet a reçu le soutien de la Municipalité, elle nous apportera son parrainage, sa logistique et la participation des Maisons de quartier. Sans elle rien n'aurait été possible.

L'équipe projet est en place, beaucoup reste à faire pour être prêts le 6 Octobre prochain après midi.

Il faudra « du monde sur le pont », rejoignez nous pour nous aider.



Vie des quartiers

VILLE D'HIVER

La mission première de notre Association, le Kiosque de la Ville d'Hiver : la sauvegarde de notre quartier.

Nous remarquons depuis quelques semaines une augmentation des travaux sans autorisation, qui dégradent l'aspect et le charme de notre quartier. Un peu de pitié pour notre environnement.

Je vous rappelle les règles :

- pour tous les travaux extérieurs, clôture, peinture, il est obligatoire de faire une déclaration de travaux, auprès du Service de l'Urbanisme de la Mairie.

- pour les constructions en dur, modifications du bâti, il est obligatoire de demander un permis de construire au même service.
- pour abattre un arbre, même démarche !

S'installer en Ville d'Hiver, quartier protégé, impose le respect de règles communes.

Une charte, consultable en Mairie, existe ; elle doit être respectée.

Yves Rateaux, Président

Communiqué vivement approuvé par Paul Lopez, Président de l'Association pour la Sauvegarde du Site de Pereire

LE PARC PEREIRE A L'ABANDON ?

Pas vraiment, mais gare !

Le Parc Pereire figure sur la liste des sites inscrits à l'Inventaire Supplémentaire par arrêté Ministériel de l'Education Nationale du 1^{er} juin 1943.

En fin des années 50 l'autorisation de lotir le parc fut accordée par l'administration aux héritiers Pereire (Société AGRIMO) à condition de respecter un règlement précis respectueux du paysage. Notamment, 30% de la surface revenait à la Ville d'Arcachon pour constituer un espace inconstructible et sauvegardé.

Depuis, les bois du parc sont restés un élément fort de l'identité d'Arcachon, qui font le bonheur des résidents et des visiteurs.

Mais aux détours des allées cavalières et des avenues ombragées, les indices de dégradation du paysage se multiplient

- branches mortes pendantes ou à terre
- troncs dépouillés de leurs branches, debouts et nus
- arbres malades laissés à l'abandon
- murs de prison sur rues en lieu de clôtures ajourées
- entorses répétées aux règlements d'urbanisme

La Collectivité, consciente de la qualité et de la fragilité du patrimoine arcachonnais, s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) lui permettant de faire son devoir de protection et de mise en valeur du patrimoine paysager. A la satisfaction des Arcachonnais, une charte paysagère y est même insérée depuis quelques mois

La Ville et ses citoyens, chacun doit prendre ses responsabilités et traduire dans les faits ce qui est bien inscrit dans les textes. Il en va de l'identité d'Arcachon et de ses habitants.

Agir tant qu'il est temps : il faut de longues années et beaucoup de motivation pour réparer les dégâts sur la nature.



Clôture non ajourée